



Compte-rendu du bureau national du mardi 5 septembre 2017

Présent.e.s :

Bailla Aïssou, Philippe Brunet, Maryannick Chalabi, Corinne Charamond, Laetitia Godfrin, Jean-Pierre Jollivet, Frédéric Maguet, Benoît Ode, André Sacristin, Michel Taphanel, François Vohl, Marina Zveguinzoff

Excusé.e.s :

Nelly le Meur, Sylvie Serre

Mobilisation du 12 septembre

Le bureau fédéral de rentrée (28 août) a montré la FSU très divisée sur ce sujet, la majorité fédérale étant très réticente à appeler franchement à la grève.

Depuis, les initiatives de syndicats nationaux et de sections départementales se multipliant, on a assisté à un glissement progressif de la position fédérale en faveur de l'appel à la grève et à la manif.

Concernant les autres organisations, on assiste à un phénomène similaire, notamment à FO où la centrale qui a refusé d'appeler se voit débordée par de nombreuses sections départementales.

Pour le SNAC, on a dit dès avant l'été qu'il fallait y aller, non seulement sur la base des convergences public-privé (il est important que le gouvernement ne parvienne pas à nous diviser) mais aussi parce que la plupart des mesures qui s'appliquent aujourd'hui au privé vont s'appliquer au public dans la foulée. En outre, certaines mesures sont directement applicables :

- La disparition des CHSCT et la limitation du nombre de représentants du personnel va être une vraie catastrophe pour les SCN, pour les DRAC, pour les EP, bref, pour tout le monde.
- Le contrat de chantier est une resucée du CDA de l'INRAP, en pire.
- Les accords d'entreprise appliqués aux EP vont être dramatiques (imaginez à l'INRAP un accord d'établissement signé avec Guérin...).

Communication SNAC-FSU sur ce thème envoyée le 6 septembre

D'autre part, on commence à connaître les orientations du gouvernement concernant la fonction publique : gel du point d'indice, suppressions de postes déjà annoncées durant la campagne, attaques sur les retraites, découplage des trois fonctions publiques, etc.

Concernant le 12, le BN confirme la nécessité que le SNAC appelle à la grève et à la manif. Seule la section Louvre fait part de sa réticence au motif qu'elle ne souhaite pas s'inscrire dans un mouvement initié par la CGT.

Autre date : une journée fonction publique (à l'initiative de la FSU cette fois) commence à être dans le paysage pour début octobre (sans doute le 10 octobre, jour du « rendez-vous salarial fonction publique »).

Réseaux sociaux

On sait que, au chapitre communication, les élections de représentativité de 2018 vont énormément se jouer sur les réseaux sociaux, davantage que sur les supports de diffusion classiques (tracts, sites web). On sait d'autre part que la CFDT, et dans une moindre mesure la CGT, ont déjà une sacrée longueur d'avance dans ce domaine et qu'ils entendent mettre en œuvre des moyens importants pour l'accroître.

D'une manière générale, on sait qu'il y a là une rupture générationnelle, une bonne partie de l'info qui oriente l'opinion des jeunes leur arrive par ce canal. D'autre part, de nombreux.ses agent.e.s du ministère n'ont pas un accès aisé à internet (personnel de surveillance des musées, jardinier.e.s des domaines...) mais sont volontiers sur les réseaux sociaux.

Donc, il ne faut pas se rater sur ce sujet. Or, on ne peut que constater la grande ignorance de la FSU dans ce domaine. Certains syndicats FSU semblent tout de même moins nigauds que la moyenne (à la justice par exemple), il a été demandé à la fédération de les mettre à contribution pour organiser une petite formation à l'intention des moins doués (dont le SNAC).

Ceci dit, lançons ici un appel : si parmi nos adhérent.e.s se trouvent des utilisateurs.trices un peu chevronné.e.s des réseaux sociaux nous les invitons à rendre contact avec la permanence, il y a du boulot !

Dans la foulée, autre appel : nous cherchons un.e *community manager* (on s'est un peu renseigné quand même) qui pourrait bénéficier de décharges pour organiser un peu tout ça et assurer une veille. Avantage : ça peut évidemment se faire en télétravail.

Conseil syndical d'automne : 14 et 15 novembre

On prévoit de le tenir sur deux jours avec comme thème principal : les sections, leur organisation, leurs besoins.

Comme chaque fois qu'on organise un conseil centré sur la vie des sections, il sera l'occasion d'une mise en commun des expériences locales et d'une remontée des actualités des services. Mais il serait nécessaire, cette fois-ci, d'aller un cran plus loin.

Les sections sont la « brique de base » du SNAC. On a suffisamment réfléchi à la condition problématique des adhérents isolés. Rappelons à ce propos qu'on admet, au moins temporairement, qu'une section puisse être déclarée avec un.e seul.e adhérent.e.

D'autre part, toute la vie du syndicat s'articule autour des échanges entre le niveau local, représenté par la section, et le niveau national (le BN et la permanence nationale), et là il y a des choses à discuter et à organiser.

Dans le sens national->local, il conviendrait sans doute de mieux organiser le matériel pouvant être mis à la disposition des sections. Notamment, sur les grands dossiers nationaux, des « kits » peuvent être mis en place (on a déjà commencé sur le site adhérents mais il faut systématiser la démarche) en vue de servir dans le cadre de l'animation des HMI (heures mensuelles d'information).

Pour attirer les collègues, les HMI doivent avoir des thèmes, et pas uniquement des thèmes locaux, le projet à débattre serait la mise en place de fiches nationales destinées aux secrétaires de section dans le cadre de la préparation des HMI.

On constate par exemple que la plupart des agents ne connaissent pas leurs droits mais, en creusant un peu, on s'aperçoit que la plupart de RH locaux ne les connaissent pas mieux. La veille juridique est donc sans doute un des points qu'il nous faut mieux organiser.

Mais ce n'est pas le seul, il revient aux sections de nous faire un état de leurs besoins. Or, précisément, il apparaît que nombre de sections, s'étant montées dans l'urgence, ont du mal à exprimer leurs besoins, ce qui amène à considérer la circulation de l'info dans l'autre sens :

Dans le sens local->national, il faut travailler les conditions d'une remontée de l'information. Si on met en place des fiches nationales, elles doivent évidemment être enrichies des expériences locales, encore faut-il que l'information remonte. C'est à une méthodologie globale de l'organisation des sections et de la circulation de l'information qu'il nous faut réfléchir, dans le respect de l'autonomie des sections, c'est-à-dire entendu comme un outil et non comme une contrainte, mais avec quelques règles communes.

Il faudrait à tout le moins que le niveau national soit au courant des HMI organisées par les sections, de leurs thèmes et de la manière dont ces thèmes ont été reçus par les collègues.

A un niveau d'élaboration plus abouti, il nous faut réfléchir à l'élaboration de **mandats de section**, qui précisent et enrichissent les mandats nationaux en fonction des situations locales. Les modes d'élaboration et de la validation de ces mandats de section devront être discutés lors du conseil. Certaines de nos sections ont à l'évidence déjà la capacité de produire de tels mandats, parce qu'elles ont un fonctionnement interne et une expérience qui le permettent, mais ce n'est sans doute pas le cas partout, il nous faudra réfléchir aussi aux conditions nécessaires à l'élaboration de ces mandats.

La condition minimale est qu'il y ait une vie de section : les réunions de section sont un élément essentiel du dispositif, s'il n'y en a pas on peut difficilement dire que la section existe. Et cette vie de section doit être une vie démocratique : tou.te.s les adhérent.e.s relevant d'une section doivent être invité.e.s à s'exprimer et être écouté.e.s (après, qu'ils.elles répondent c'est un autre débat, mais il faut au moins que la possibilité existe).

Tous ces thèmes nourriront les débats du conseil ; vous êtes d'ores et déjà tous et toutes invité.e.s à nous faire part de votre sentiment et vos suggestions concernant ces sujets.

Orga

Permanence

Le BN vote une décharge à plein temps pour Anne-Laure de Fursac pour venir renforcer la permanence nationale du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017.

8 oui, 1 non, 3 abst

Problème : Anne-Laure est actuellement en position normale d'activité mais en dehors du ministère (à la Sorbonne). On ne le sait pas assez, mais ce genre de situation est possible depuis 2008.

Contact a été pris avec la DGPAT et la RH du ministère pour tenter de résoudre le problème, sans succès pour le moment.

Ente les mises à disposition, les détachements et les positions normales d'activité hors MCC, il y a plusieurs centaines d'agents culture dans la nature, qu'on ne peut pas rapatrier au ministère comme on veut, et que visiblement le ministère a tendance à oublier. Nous avons demandé (et nous continuerons à demander) qu'un travail global sur ce thème soit effectué.

Formation

La **formation syndicale 2^e niveau** (proposée à celles et ceux qui ont suivi le 1^{er} niveau) qui devait avoir lieu le 21 septembre est décalée au 21 novembre. Cela permettra de mieux la préparer et d'avoir plus de monde, le 21 septembre s'étant révélé compliqué.

La formation RPS de l'an dernier ayant donné lieu à des réserves de la part de certain.e.s participant.e.s , il est décidé de faire un point avec eux.elles pour décider si l'on s'engage ou non dans la séance de restitution qui était prévue.

Sections

CNC

Direction toxique au dernier degré, les représentants au CHSCT ont démissionné en bloc (le 7 septembre), faute de pouvoir travailler convenablement. Une affaire particulièrement révélatrice de la mentalité de la direction nous occupe depuis le mois de juin : un directeur du CNC a trouvé malin de décorer son bureau avec un visuel de film montrant une femme nue à quatre pattes devant un crocodile, charmant... Notre section lui ayant demandé de retirer la chose au motif que ce poster pouvait mettre mal à l'aise les agentes de son service, il nous a fait répondre, par directeur délégué interposé (son chef à qui) qu'on faisait de la censure, qu'on attentait à la dignité d'un cadre du CNC, que c'était très grave et qu'on allait voir ce qu'on allait voir.

Bon, pour l'instant l'affaire est entre les mains du SG du ministère, on va la passer au cabinet et si ça ne suffit pas on fera communication salée. Mais ça montre le style de management : violent, méprisant, sexiste, arrogant, et dès qu'on l'ouvre un peu ça flingue.

INRAP

Comme par hasard, l'autre établissement public dérogatoire sur fondement législatif. C'est un autre style, d'un côté c'est moins grossier, mais d'un autre côté ça flingue même si on ne l'ouvre pas (du coup : autant l'ouvrir).

Leur nouveau DG installé depuis un an la joue façon Macron/Medef : « Vous savez, ça va très mal, si on ne fait pas d'économies c'est le plan social garanti, si on veut sauver l'institut il faut sacrifier certains postes ». Résultat : terreur à tous les étages et travail de sape en profondeur car en flinguant des emplois il flingue aussi des missions ... essentielles pour la survie de l'institut ... pour la survie duquel ces missions sont flinguées. Si vous voyez une erreur logique c'est que vous êtes au SNAC, et pas à la direction de l'INRAP.

MUCEM

Les contrats aidés qui servaient à faire tourner la baraque évoluent en auto-entrepreneurs, tout va bien. Quant à la gestion des images du musée, elle va être confiée à Google. Quand on pense que c'est un musée national, qu'il a le label musée de France, encore un pas décisif vers l'ubérisation muséale.

Et on pourrait se dire qu'ils vont se réveiller, se révolter, se syndiquer, et bien non : le saucissonnage des services, savamment entretenu par la direction, empêche toute solidarité et met cette direction à l'abri de tout mouvement collectif.

L'avenir : des directions qui, s'étant mises à l'école de ces expériences passionnantes, auront la grossière arrogance du CNC, la brutalité moralisatrice de l'INRAP et l'inventivité sournoise du MUCEM. Heureusement qu'elles auront en face d'elles des forces syndicales puissantes qui auront appris, elles aussi.

On lâche rien !!!